

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral d'adopter rapidement les initiatives permettant de renforcer le régime de sécurité des pipelines et exige que les entreprises exploitant les grandes conduites de pétrole brut disposent d'une couverture d'assurance minimale d'un milliard de dollars, suffisante pour couvrir l'intégralité des coûts de décontamination dans l'éventualité d'un déversement pétrolier et ceci afin d'éviter les conséquences financières pour le public dans les cas de faillites d'entreprises.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 27 NOVEMBRE 2013.**

**Québec, ce vingt-huitième jour de novembre 2013**

  
**MICHEL BONSAINT**  
**Secrétaire général de l'Assemblée nationale**

